

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NORTKERQUE

Séance du 11 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le 11 avril 2026, à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du 07 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. Frédéric MELCHIOR, Me Amandine MONTUY, M. Frédéric DANIEL, Me Françoise CUGNY, M. Antoine DELMOTTE, M. Gauthier BANQUART, M. Hubert BOULOGNE, M. Claude CAILLEUX, M. Florian DEBEUSSCHER, M. Aurélien DURIEZ, Me Laurence DUSSART, Me Virginie FLANDRIN, Me Noëlla FOURNIER, Me Karine LECOUSTRE, M. David LIMOUSIN, Me Delphine POUCHAIN, Me Michèle TALON, Me Ingrid TRONET, M. Gilles TRONET.

Secrétaire de séance : M. Antoine DELMOTTE

Délibération n° 26 :

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation du président de séance pour le vote du compte financier unique 2025

Il est demandé au conseil municipal d'élire un président pour le vote du compte financier unique. La candidature de Me Noëlla FOURNIER est proposée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte

- de NOMMER Me Noëlla FOURNIER comme présidente pour le vote compte financier unique

APPOUVER A L'UNANIMITE.

Délibération n° 27 :

OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DU COMPTE FINANCIER 2025 et DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé, au Conseil Municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		651 597.48 €		1 132 009.66 €		1 783 607.14 €
Part affectée à l'investiss		350 000.00 €				350 000.00 €
Opérations de l'exercice	891 123.20 €	1 239 788.91 €	989 115.09 €	599 718.38 €	1 880 238.29 €	1 839 507.29 €
Totaux	891 123.20 €	1 541 836.39 €	989 115.09 €	1 731 728.04 €	1 880 238.29 €	3 273 114.43 €
Résultat de clôture		650 263.19 €		742 612.95 €		1 392 876.14 €

Excédent de financement : 742 612.95 €
Restes à réaliser Dépenses 0.00 €
Restes à réaliser Recettes 0.00 €
Excédent total de financement 742 612.95 €

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L2121-31 relatif compte administratif et au compte de gestion,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, notamment son article 9 modifié par l'article 48 du décret 92- 125 du 6 février 1992,

Vu le budget primitif, et décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission finances du 03 avril 2026,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant les éléments présentés par Madame Noëlla FOURNIER,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Me Noëlla FOURNIER, conseillère municipale, pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire :

- adopte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du budget communal.

Le Conseil municipal après avoir approuvé le compte financier unique 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire;

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2025, **décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 250 263.19 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 400 000.00 €
Solde d'exécution reporté (R001) : 742 612.95 €

Délibération n° 28 :

OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation des résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les taux des impôts pour 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.52 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 30.40 %
- taxe habitation (TH) : 21.75 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce par :

- 14 voix POUR,
- 2 voix CONTRE (M. DEBEUSSCHER et Me LECOUSTRE),
- 3 Abstentions (Me CUGNY, M. DELMOTTE et Me DUSSART)

Sur les propositions d'augmentation des taux d'imposition pour 2026 comme présentées.

Délibération n° 29 :

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du budget primitif 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu la réunion de la Commission Finances du 03 avril 2026,

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 comme suit :

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 131 560,00	3 431 016,19
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 742 612,95
	=	=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 131 560,00	4 173 629,14
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 349 110,19	1 098 847,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 250 263,19
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 349 110,19	1 349 110,19
TOTAL DU BUDGET (4)		4 480 670,19	5 522 739,33

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le référentiel M57 permet plus de souplesse puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après discussion et délibération, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2026 tel que présenté,
- autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Délibération n° 30 :

OBJET DE LA DELIBERATION : Renouvellement des membres de la commission des impôts directs.

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée au sein du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants,

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Le directeur régional/départemental des finances publiques désignera les 12 commissaires (titulaires et suppléants) retenus qui siégeront au sein de cette commission.

Monsieur le Président donne lecture des 24 personnes présentées (confère le tableau joint).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Délibération n° 31:

OBJET DE LA DELIBERATION : Nomination des membres pour siéger à la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de Gravelines.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que deux membres du conseil municipal doivent être nommés afin de siéger au sein de cette Commission.

Candidature :

Représentant titulaire : M. BANQUART Gauthier

Représentant suppléant : M. DANIEL Frédéric

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de nommer comme représentants de la commune :

M. BANQUART Gauthier, membre titulaire,

M. DANIEL Frédéric, membre suppléant.

Délibération n° 32 :

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation des membres de la commission «Cimetière».

Monsieur le Maire fait appel à candidature afin de siéger à cette commission.

Monsieur Frédéric Daniel, 2ème adjoint est en charge de cette commission.

Candidatures :

- M. BANQUART Gauthier,
- M. CAILLEUX Claude,

- Me CUGNY Françoise,
- M. DEBEUSSCHER Florian,
- Me FOURNIER Noëlla.

Les candidatures de cette commission sont approuvées à l'unanimité.

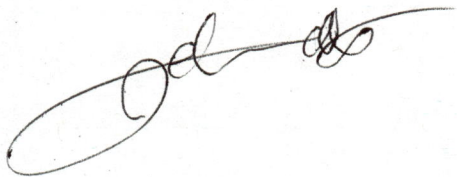
INFORMATIONS DE M. LE MAIRE :

- invitations pour le repas des aînés du 25 avril 2026 envoyées aux membres du conseil,
- réunion du CCAS le 16 avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

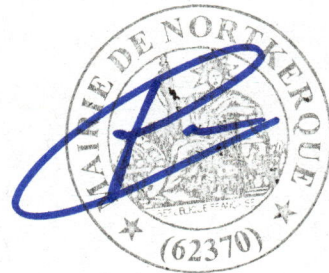
Le secrétaire,

Antoine DELMOTTE



Le Maire,

Frédéric MELCHIOR



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 062-216206219-20260411-521-DE



Commune de **NORTKERQUE**

Par délibération n° **30** en date du **11/04/2026**, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelées

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

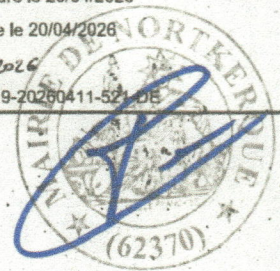
Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	M ^e	MONTUY	Amandine	29/10/83 21 Rue des Paysans Sud Nortkerque	TF
2	M ^e	DANIEL	Faédéric	13/03/75 433 Rue de la Vie 62370 Nortkerque	TF
3	M ^e	CUGNY	Françoise	27/04/51 8 Route d'Andres 62370 Nortkerque	TF
4	M ^e	DEMOITTE	Aurore	03/01/60 46 Rue Janssens 62370 Nortkerque	TF
5	M ^e	CAILLEUX	Claude	13/02/53 118 Rue de la Vie 62370 Nortkerque	TF
6	M ^e	FLANDRIN	Virginie	18/12/69 20 Rue des Paysans Sud 62370 Nortkerque	TF
7	M ^e	EDOUARD	Noëlla	01/06/47 33 Route de 28 Nortkerque 62370 Nortkerque	TF
8	M ^e	TARNET	Gilles	05/01/55 19 Domaine de Bredemoude 62370 Nortkerque	TF
9	M ^e	DUSSART	Laurence	21/01/66 31 Route d'Andres 62370 Nortkerque	TF
10	M ^e	DANQUART	Gauthier	27/11/85 18 Rue Edmond d'Andres 62370 Nortkerque	TF
11	M ^e	TAON	Hichèle	29/06/60 6 Rue des Clitons 62370 Nortkerque	TF

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 062-216206219-20260411-521-DE



Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
12	Mr	DURIEZ	Augustin	10/08/104	5bis Rue St Martin 62370 Nortkerque	TF
13	Mr	TRONET	Ingrid	09/10/194	53 Rue Fontenille 62370 Nortkerque	TF
14	Mr	DEBEUSSCHER	Florian	20/07/169	51 Route de Zébrange 62370 Nortkerque	TF
15	Mr	LECAUSTRE	Karine	01/09/185	6 Rue La Roche 62370 Nortkerque	TF
16	Mr	LIMOUSIN	DAVID	18/07/135	19 Rue des Pajons Sud 62370 Nortkerque	TF
17	Mr	POUCHAIN	Delphine	29/02/181	30 bis Rue de la Zébrange 62370 Nortkerque	TF
18	Mr	BOULOENE	Hubert	20/03/173	180 Rue de la Roche 62370 Nortkerque	TF
19	Mr	DELATRE	Isabelle	17/11/136	17 Rue de la Roche 62370 Nortkerque	TF
20	Mr	GELE	Véronique	18/07/161	110 Rue d'Ardenne 62370 Nortkerque	TF
21	Mr	CHARLEMAGNE	Albert	08/08/149	13 Rue d'Ardenne 62370 Nortkerque	TF
22	Mr	PATEY	Gilles	01/03/174	7 Place du Grand d'Ardenne 62370 Nortkerque	CFF
23	Mr	LEGROS	François	04/01/180	14 Rue d'Ardenne 62370 Nortkerque	TF
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Intélocuteur(s) de la commune	MELCHIOR	Frédéric	Frederic.melchior@orange.fr	06 07 54 91 24